

Convention sur les armes à sous-munitions

11 septembre 2012

Français

Original: anglais

Troisième Assemblée des États parties

Oslo, 11-14 septembre 2012

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de dispositions pour pourvoir aux coûts de l'Assemblée

Coûts estimatifs de la quatrième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Note du secrétariat

1. La troisième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue à Oslo, du 11 au 14 septembre 2012, a décidé qu'une quatrième Assemblée des États parties d'une durée de quatre jours se tiendrait du [...] septembre 2013 en Zambie.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée de la première Assemblée des États parties, indique les coûts estimatifs – **495 400** dollars des États-Unis – de la quatrième Assemblée. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il convient de noter que les coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de l'Assemblée et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, suivant la pratique établie précédemment pour des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement et comme le prévoit l'article 14 de la Convention, les coûts des conférences et réunions sont couverts par les États parties et les États observateurs qui y participent, selon le barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté au prorata du nombre desdits États.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Quatrième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, Zambie (TBC), 10-13 septembre 2013

(Montants en dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	287 000							287 000
Traduction de la documentation		38 400	9 000		9 000			56 400
Services d'appui								-
Divers							65 100	65 100
Total	287 000	38 400	9 000	-	9 000	-	65 100	408 500

* Au taux de USD 1 = CHF 0,957.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	408 500
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence:	
1.	<i>Frais de voyage pour la mission de planification</i>	36 100
2.	<i>Frais de voyage pour la quatrième Assemblée des États parties</i>	36 800
3.	<i>Équipements et fournitures</i>	2 000
4.	<i>Divers – Fret, communications, etc.</i>	2 000
	Sous-total	76 900
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	10 000
	Total B	86 900
	Total général (arrondi) A + B	495 400